

CABINET DU PRESIDENT

ROBEIRI Hugues-Olivier / Chargé de Communication

05 94 27 58 46

hugues-olivier.robeiri@ctguyane.fr

DÉCLARATION D'EMMANUEL MACRON SUR LES PERMIS D'EXPLOITATION PÉTROLIER

Réaction du Président de la CTG

Suite à l'interview par l'organisation mondiale de protection de la nature WWF France, du candidat à la présidence Emmanuel Macron, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, Rodolphe Alexandre, souhaite rappeler sa position et la politique menée par la CTG en matière d'exploitation d'hydrocarbure.

Emmanuel Macron a annoncé son souhait de candidat à la présidence nationale de ne plus délivrer de nouveaux permis d'exploitation d'hydrocarbure, dans une logique décrite comme cohérente avec la stratégie dans laquelle la nation s'est engagée en matière de sortie de l'énergie fossile.

Le Président de la CTG prend acte de cette position. Cependant il signale qu'il est nécessaire de se rappeler que la réforme du code minier, qui prévoit de transmettre à la CTG la compétence en matière de délivrance de tout titre minier de recherche ou d'exploitation en mer, à dorénavant et déjà été validé par le Conseil d'Etat. En juillet 2016, celui-ci a enjoint le gouvernement à agir au point de mettre en place une astreinte par jour de retard. Cette décision aura permis l'adoption le 27 janvier dernier, de la réforme minière et du décret qui nous intéresse ici en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale.

Rodolphe Alexandre entend les argumentaires qui en appellent à la protection de la biodiversité guyanaise qui représente une formidable richesse pour la Guyane et la nation toute entière, mais n'oublie pas la nécessité pour le territoire de permettre le développement d'activités valorisant ses ressources, élément qu'Emmanuel Macron semble défendre lui-même en évoquant la nécessité d'un retour pour les populations au travers du projet mine responsable visant à soutenir le développement économique.

Il s'agit ici pour le Président de la CTG d'un engagement envers la population. La Guyane se doit de maîtriser ses ressources et les filières qui peuvent en découler. Ce seront les Guyanais qui prendront la décision d'exploiter la possibilité que leur donne la loi de la République d'utiliser la ressource pétrolière.

Le Président de la CTG se dit perplexe face à l'option d'un plan de croissance pour l'instant hypothétique, avancé par Emmanuel Macron, qui viendrait compenser les ressources fiscales perdues, non estimable à l'heure actuelle sans prospection, si les permis offshore venaient à ne plus être délivrés.